



## VISA SCHENGEN

Visite / tourisme (90 jours au maximum)

SUISSE\* / NORVEGE / SUEDE / PAYS-BAS / POLOGNE / HONGRIE

(\* y compris le Liechtenstein)

**Le dépôt d'une demande de visa à l'Ambassade de Suisse se fait sur rendez-vous, à prendre en ligne gratuitement.** Aucun rendez-vous n'est donné sur place, ni par téléphone ou par e-mail.

Le site internet [www.swiss-visa.ch](http://www.swiss-visa.ch) fait office de point d'entrée : « Demande en ligne » pour remplir le formulaire de demande de visa et ensuite « Fixer un rendez-vous »

N'oubliez pas d'imprimer le formulaire de demande de visa avant de quitter l'application (cf. fichier PDF).

Le rendez-vous est individuel. Se munir d'une version imprimée de la confirmation du rendez-vous lors du dépôt de la demande.

Les primo-demandeurs, y compris les enfants de 12 ans révolus, doivent soumettre leur demande de visa en personne pour la prise des empreintes digitales. Ces données sont sauvegardées pendant 59 mois dans le Système d'information sur les visas (VIS). Durant cette période, la présence physique n'est pas nécessaire lors d'une nouvelle demande de visa, à condition que les **empreintes digitales recueillies** précédemment se révèlent être de **qualité suffisante**. Dans le cas contraire, la présence du demandeur est requise pour une nouvelle prise.

Les demandeurs sont priés d'être joignables par téléphone pendant la période de traitement de leurs demandes pour un éventuel entretien ou pour des informations complémentaires.

Le délai de dépôt de la demande de visa est **au plus tôt six (6) mois avant la date prévue de départ et au plus tard quinze (15) jours avant la date prévue du départ.**

### **Documents à fournir par l'hôte :**

- 1 lettre d'invitation dûment signée par l'hôte/les hôtes indiquant le but et la période du séjour envisagé, le lien de parenté ou la relation avec l'invité(e), et la prise en charge, le cas échéant ;
- 1 photocopie du passeport ou de la carte d'identité, du permis de séjour ou de la carte de légitimation en cours de validité ;
- Si l'hôte a déjà visité Madagascar : photocopie du visa ;
- d'autres indications susceptibles d'éclairer les circonstances, le(s) motif(s) du séjour ainsi que la situation financière seraient utiles dans l'examen de la demande.

**Tous ces documents doivent être envoyés à l'Ambassade de Suisse avant le dépôt de la demande de visa de l'invité(e) par e-mail** (cf. adresse en bas de page).

### **Tourisme :**

- 1 lettre expliquant le but du séjour et le choix de la destination
- 1 programme de voyage (itinéraires, lieux de séjour, etc...)
- Réservation(s) d'hôtel confirmée(s) (Pas nécessaire de présenter les réservations pour toute la totalité du séjour, seulement pour quelques nuitées. Cependant, des réservations pour chaque Etat membre à visiter sont requises, si séjour prévu)

### **Documents à fournir par le demandeur :** (SVP, classement suivant l'ordre indiqué)

- 1 version imprimée du formulaire de demande de visa en ligne dûment remplie, datée et signée (cf. [www.swiss-visa.ch](http://www.swiss-visa.ch) : demande en ligne). N. B. : le formulaire est à compléter en ligne gratuitement

Immeuble "ARO" - 2e étage  
B.P. 118  
Làlana Solombavambahoaka Frantsay 77  
Antsahavola  
101 Antananarivo - Madagascar  
Téléphone: +261 38 30 629 99  
+ 41 58 462 19 61 (depuis la Suisse)

**Horaires d'appel pour la Section Visas :**  
du lundi au jeudi : 13h30 – 16h00  
[antananarivo.visa@eda.admin.ch](mailto:antananarivo.visa@eda.admin.ch)  
[www.dfae.admin.ch/antananarivo](http://www.dfae.admin.ch/antananarivo)



- 1 photo d'identité récente (70 à 80% du visage sur le cliché - 35 à 45mm)
- 1 passeport national biométrique (**valable au moins 3 mois** après la date de sortie de l'Espace Schengen, délivré au cours des dix dernières années et comporte au moins **2 pages visa vierges - recto/verso**) ;
- 1 photocopie des pages de données personnelles du passeport ;
- Photocopie des visas Schengen obtenus au cours des 3 dernières années (si applicable) ;
- 1 attestation de réservation ou un plan de vol aller/retour (places confirmées) – **Ne pas acheter le billet avant d'avoir reçu la décision de l'Ambassade ;**
- 1 attestation d'assurance-maladie en voyage, couvrant les frais de rapatriement, les frais d'une prise en charge médicale d'urgence et d'une prise en charge d'urgence d'une hospitalisation, valable sur l'ensemble du territoire des Etats membres de Schengen, d'une couverture minimale de 30'000 EUR.
- 1 photocopie du livret de famille du demandeur (original à présenter lors du dépôt de la demande de visa)
- 1 document prouvant le lien de parenté pour les visites familiales

*Employé / fonctionnaire / indépendant* (selon la situation professionnelle du demandeur)

- 1 attestation d'emploi / certificat administratif / fiche signalétique / photocopie de la carte fiscale / photocopie de la carte d'identification d'établissement (NIF) / photocopie de l'extrait de registre de commerce ;
- 1 attestation de congé ou autorisation d'absence délivré par l'employeur ;
- Extraits de compte bancaire et bulletin de paie des 3 derniers mois ;

*Etudiant :*

- 1 certificat de scolarité
- 1 photocopie de la carte d'étudiant ;
- 1 autorisation d'absence ;
- 1 attestation de réinscription pour une nouvelle année scolaire ou universitaire (date de la rentrée à mentionner) ;

*Enfants mineurs :*

- 1 autorisation de sortie du territoire signée par les deux parents et légalisée par les autorités compétentes ;
- 1 photocopie des pièces d'identité des deux parents ;
- 1 photocopie du livret de famille des parents et/ou un acte de naissance

*Retraité :*

- 1 photocopie de la carte de pensionné ;
- 1 photocopie des bulletins de pension des 3 derniers mois

*Etranger résidant à Madagascar*

- Photocopie du visa de résidence (valable au moins 3 mois après la date prévue de sortie de l'Espace Schengen)

*Etranger résidant au Seychelles*

- Photocopie du titre de séjour

**Emoluments :**

Adulte : 90.00 EUR

Enfant de 6 à 12 ans : 45.00 EUR

Montant à payer en Ariary au moment du dépôt de la demande de visa (en espèces). selon le cours e change en vigueur.

N. B : non remboursable en cas de refus ou de retrait de la demande

**Le délai normal pour instruire une demande de visa ne dépasse pas les 15 jours.**

**L'Ambassade de Suisse se réserve le droit de réclamer d'autres justificatifs si elle le juge nécessaire.**

**Toute demande incomplète est irrecevable.**

Les horaires d'ouverture de l'Ambassade de Suisse au public sont **du lundi au jeudi, de 08h30 à 11h30 (sauf jours fériés)**